



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

PREAVIS N° 11/2015

Renouvellement de l'éclairage public, route de la Corniche

Tronçon 1 : Liaison Fortunades à giratoire de Riex

Tronçon 2 : Liaison Riex à Epesses

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 8 juin 2015, Combles de la Maison Jaune

lundi 15 juin 2015, Salle des mariages, Préfecture

Commission ad hoc : à convenir

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Les premiers lampadaires installés dans les années 1330, l'ont été à l'initiative des pouvoirs publics. L'objectif unique de cette période était de faire reculer la criminalité dans les rues. L'éclairage évoluant avec les mœurs de la société, les objectifs actuels à atteindre pour les villes peuvent être regroupés en quatre points :

Sécurité : pour augmenter la sécurité de la circulation et ainsi réduire les accidents ; pour améliorer la sécurité des biens et des personnes en ayant une action préventive au niveau des agressions.

Confort : pour améliorer le confort visuel des usagers.

Développement économique : pour augmenter la fluidité du trafic, pour favoriser des zones de commerces.

Agrément : pour améliorer l'ambiance nocturne et participer à une animation urbaine.

Dans le cas de notre commune, nous pouvons rajouter un élément qui est celui de l'intégration dans le paysage de Lavaux. Conformément au guide architectural édité en 2012 par la Commission Intercommunale de Lavaux, le présent préavis prend en compte les recommandations du guide au niveau du mobilier urbain.

Dans ce cadre, le mobilier ne doit pas devenir une gêne, un encombrement ou une altération de la qualité de l'espace. Les bancs, jardinières mais surtout les luminaires doivent faire l'objet d'une réflexion globale. Or, trop souvent ajoutés après coup ou résultat d'un mobilier vétuste, les aménagements offrent alors une image confuse et chaotique.

Pour l'éclairage public, il est recommandé d'éviter les mâts trop visibles (couleurs, taille), des modèles trop temporels et « modernes » ou des éclairages de type « routier » mât fouet par exemple, ceci afin que le mobilier ne supplante pas le paysage et la qualité des lieux.

Aspects techniques

Outre les éléments d'intégration à respecter, les aspects économiques et techniques d'un luminaire doivent être aussi pris en compte. L'éclairage est depuis quelques années au cœur de l'actualité, notamment grâce à la technologie LED qui a fait l'objet du prix Nobel de physique en 2014.

En collaboration avec notre partenaire la Romande Energie, la Municipalité a opté pour l'installation de bornes lumineuses LED pour les cheminements piétons. Un tronçon pilote a été construit en 2014 entre la sortie de Cully en direction de l'hôtel Lavaux. Après d'intenses discussions avec le service des routes, en début de législature, ce dernier avait autorisé la création d'une aide au franchissement de la route cantonale en face de l'entrée de l'hôtel. Il restait à installer un cheminement lumineux le long du

trottoir qui relie le bourg de Cully et l'hôtel permettant ainsi aux visiteurs de l'emprunter en toute sécurité.

Le trottoir étant situé entre l'hôtel, la route cantonale et les voies CFF, les contraintes étaient multiples puisqu'il ne fallait pas d'une part installer des mâts devant les chambres de l'hôtel et ainsi créer une pollution lumineuse et une dégradation du paysage et, d'autre part, la mise en œuvre de mâts à proximité des lignes électriques des CFF aurait été compliquée et risquée sans parler des formalités administratives à entreprendre.

Comme ce tronçon pilote donne toutes les satisfactions nécessaires, la Municipalité souhaite, par le biais du présent préavis, équiper deux tronçons sur la route de la Corniche.

Le 1^{er} tronçon, d'une longueur de 530 mètres, relie le carrefour des Colombaires / Fortunades jusqu'au giratoire de Riex. Le 2^{ème} tronçon, d'une longueur de 220 mètres, relie la sortie de Riex jusqu'au cimetière d'Epesses, (voir plans en annexe).

30 bornes d'éclairage, d'une hauteur de 800 mm, qui comprennent un projecteur encastré à 4 LEDS de 3 watt, seraient installées le long de la barrière de sécurité, en ligne avec les piliers de maçonnerie existants. Cette installation permet de supprimer les 6 mâts fouets équipés de luminaires TL 40 (néon) du 1^{er} tronçon, qui de manière incohérente, éclairent cette route et d'équiper le 2^{ème} tronçon qui ne comporte actuellement aucun éclairage. Comme mentionné auparavant, ces bornes s'intègrent discrètement dans le paysage et permettront d'éclairer de manière ciblée le trottoir. Ainsi, les objectifs souhaités d'intégration, de sécurité, d'économie et de confort seront atteints. Il faut préciser que la réalisation de cet équipement n'engendre aucune fouille sur le trottoir ou la route puisque l'alimentation actuelle peut être reprise sur certaines portions et fixée sous le trottoir qui, pour ces 2 tronçons, a été construit en porte à faux. Il y aura donc peu de nuisance pour les usagers lors de la construction du projet.

La puissance installée serait de 360 watt.

Aspects financiers

Bornes lumineuses (potelets et système d'éclairage):	CHF	66'600.-
Alimentation électrique	CHF	34'500.-
Armoire, coffret de commande	CHF	1'940.-
Démontage anciens luminaires	CHF	1'740.-
Divers et imprévus 10%	<u>CHF</u>	<u>10'500.-</u>
Total	CHF	115'280.-
TVA 8% (arrondie)	<u>CHF</u>	<u>9'250.-</u>
Total TTC	<u>CHF</u>	<u>124'500.-</u>

Planification

Les travaux peuvent être réalisés cette année avec comme objectif la mise en service de l'installation avant le début de l'hiver soit environ mi-octobre 2015.

Sortie des liquidités

3 et 4^{ème} semestres 2015.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 11/2015 de la Municipalité du 18 mai 2015 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'équipement d'éclairage public sur la route de la Corniche ;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 124'500.- TTC ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à la construction d'équipement d'éclairage public de CHF 124'500.- sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 12'500.- par année (chapitre 820), la première fois au budget 2016.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 18 mai 2015

Annexe : Plan de situation tronçon n° 1
Plan de situation tronçon n° 2
Simulation d'éclairage

Délégué de la Municipalité : M. Patrick Chollet, municipal